

il perdrait sa cause ; alors mon père demanda le prix de cet avis, bien plus, il lui versa plus du double des honoraires demandés, en le remerciant de lui avoir évité ce procès. Nous tenons cette anecdote de Monsieur d'Olimart lui-même.

« Conjointement avec notre mère, ce sage père a écrit un testament olographe dans un de ses registres, testament concernant les enfants mineurs et au cas où les parents viendraient à trépasser avant les plus jeunes de leurs enfants et avant que ces derniers seraient élevés. Savoir que tout l'héritage resterait en masse, de laquelle les orphelins seraient logés, nourris, habillés ; qu'ils recevraient leur instruction tout comme leurs aînés, qui étaient déjà placés en partie ; que l'on soigne et que l'on s'occupe de leur établissement ; que leurs trousseaux soient égaux à ceux de leurs aînés (on ne pouvait éluder ces dépenses vu que dans le même registre, tout ce que chaque enfant avait reçu ou devrait encore recevoir, était nommément désigné en détail et avec son prix ; de même pour leurs dots : lorsque les enfants seront tous majeurs et que chacun aura reçu sa part exacte, on procédera au partage de l'héritage des parents.

« Leurs tristes expériences les vaient éclairés : notre père aîné de sa famille, notre mère, une des cadettes de la sienne, était orpheline fort jeune et son héritage avait servi tout juste à son entretien et à son éducation. Tandis que ses aînés, élevés sous le toit paternel, jouirent de toutes les douceurs et de tous les avantages, et reçurent dots et héritages en surabondance, rien n'avait été mis de côté de la masse afin de pourvoir les puînés d'un chez soi. » (30)

Les douze enfants des époux Seyler-Servais naquirent tous à Luxembourg et eurent l'occasion de s'élever au-dessus du niveau de la classe commerçante du temps ; les uns par leur fortune, les autres par leurs capacités intellectuelles. Dès l'avènement de l'époque française, certains membres de la famille embrassèrent résolument la cause nouvelle.

a) Marie-Catherine Seyler, née le 4 janvier 1756 eut pour parrain le pharmacien Jodoc Hochhertz et pour marraine Catherine Ensch, née Servais. Elle épousa le 17 mai 1780 Joseph-Antoine Triacca, né à Ehrenbreitstein, fournisseur de l'armée autrichienne.

Après la mort de son premier mari, elle continua le commerce de ce dernier, épicerie et droguerie en gros. Ses affaires de succession la placèrent devant certaines difficultés, réclamant la sagacité d'un homme de loi.

Un Français, Pierre DESERT, né le 11. 12. 1769 à Provins et commissaire du gouvernement républicain auprès de la municipalité, prit en main les intérêts de la veuve Triacca et s'en acquitta à l'entière satisfaction de cette dernière. Madame Triacca lui offrit en récompense la main de sa fille mais, lui, demanda celle de la mère et l'obtint le 9. 1. 1799.

Tout en devenant conseiller de préfecture Desert continua de s'occuper des affaires de sa femme.